

### LETTRE D'INFORMATION

#### ÉDITO

Mes chers concitoyens,

J'espère que vous ne m'en voudrez pas de cet édito un peu « Maire fouettard ».

Le civisme... un mot un peu barbare de nos jours. Connaître nos devoirs avant de connaître nos droits. Tout un programme !!!

Le civisme : respect des règles de la collectivité mais plus facilement faire quelques gestes gratuits, ne pas compter systématiquement (et sous prétexte que l'on paye des impôts) sur la collectivité, voilà déjà un grand pas vers le civisme.

Le calcul est simple, plus nous avons des gestes d'incivilité et plus cela coûte cher à la collectivité.

Quelques exemples :

- déposer au point tri des déchets qui polluent l'environnement (ordures ménagères, pneus, écrans de télévision, des meubles cassés, déchets verts...la liste est longue) ;

- déverser ses déchets de tonte de gazon, les tailles de haies dans les fossés, là encore des heures pour rendre aux fossés leur fonction première : évacuer les eaux de pluie ;

- ne pas respecter les limitations de vitesse est également une pollution et oblige à mettre en place des infrastructures pour rendre la route plus sûre pour notre sécurité à tous, ce sont encore nos impôts qui pourraient servir plus judicieusement à la collectivité.

Le civisme c'est aussi respecter certaines règles vis-à-vis du bruit que nous occasionnons.

Civisme, civilité, patriotisme, politesse, tolérance, ces mots feraient-ils peur ? Vaste question sur laquelle je vous laisse méditer.

Le bien vivre ensemble est une richesse, ne la gâchons pas !

*Bonne lecture à tous*

*Madame le Maire, Agnès CHAPUIS*

#### SECRETARIAT DE MAIRIE

Le 22 février 2016 Muriel GRAS secrétaire de mairie a pris ses fonctions en remplacement de Myriam BLANCHETTETE .

Après un temps d'adaptation nécessaire, Muriel s'est bien intégrée au sein de l'équipe avec qui elle travaille. Elle vous accueille avec sourire et simplicité mais également avec efficacité et disponibilité.

#### HEURES D'OUVERTURES MAIRIE

Les lundis et mardis : 13h30 -18h00 fermée le matin

Le mercredi matin 9h00 - 12h00 fermée l'après midi

Les jeudis et vendredis : 13h30 - 17h00 fermée le matin

**Un élu est à votre disposition sur rendez-vous.**

#### ÉCOLE

Le 18 décembre, la classe de SAINT-PONT a organisé un marché de Noël à la salle polyvalente. De nombreux exposants (des créateurs et artisans locaux) étaient présents . Ce fut un beau succès ! Les visiteurs venus en nombre ont pu apprécier une ambiance chaleureuse et gourmande. Les enfants étaient heureux de montrer leurs réalisations

#### GARDERIE

Comme promis et pour répondre à un besoin, les horaires d'ouverture de la garderie de SAINT-PONT ont été élargie dès la rentrée 2015-2016.

#### HORAIRES DE LA GARDERIE :

**de 7h30 à 8h40 le matin**

**de 16h30 à 18h30 l'après midi**



#### TRAVAUX BATIMENTS

- L'atelier de l'employé municipal a été mis aux normes au niveau électrique.

- La salle polyvalente va être rénovée pour faire des économies au niveau énergétique. L'isolation et les menuiseries extérieures seront remplacées. L'office va être réaménagée avec du mobilier et de l'électroménager neuf. Enfin, les toilettes vont être complètement refaites pour les rendre accessibles aux personnes en situation de handicap. En raison de ces travaux, la salle polyvalente sera indisponible en septembre et octobre.



#### TRAVAUX VOIRIE

Le conseil municipal a voté les travaux de réfection de la route de Fourange pour la portion qui va de la Chaume Bénite au chemin du Suchet.

Ces travaux auront lieu courant juin—juillet.



Le brûlage des déchets verts est interdit en vertu de l'article 84 du règlement sanitaire départemental type.

« Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendies »

« Les déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage et autres pratiques similaires constituent des déchets quel qu'en soit le mode d'élimination ou de valorisation ».

Le brûlage est interdit dans les zones rurales lorsqu'il existe pour la commune ou le groupement de communes un système de collecte et/ou des déchèteries.

**ATTENTION !!!!**

**Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 euros.**

#### PROPRETÉ-ENVIRONNEMENT

Le dépôt d'immondices aux pieds des points tris est formellement interdit. **Le décret N°2015-337 du 25 mars 2015 relatif à l'abandon d'ordures et autres objets** aggrave l'amende encourue. Il est désormais puni par **une contravention de 3<sup>ème</sup> classe, soit 450 €**.

Une surveillance accrue est mise en place.

#### LOCATION COURT DE TENNIS

Vous souhaitez louer le court de tennis ?

Vous pouvez contacter  
Céline BRETEAU au :

**04 70 90 58 37**

**06 14 92 00 99**

**Tarif horaire : 5 €**



#### RAPPEL DES HORAIRES AUTORISES POUR TRAVAUX DE JARDINAGE OU DE BRICOLAGE

(à l'aide d'outils motorisés)

**DU LUNDI AU VENDREDI** de 8h 30 à 12h 00 et de 14h 30 à 20h 00

**LE SAMEDI** de 9h 00 à 12h 00 et de 15h 00 à 19h 00

**LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS** de 10h 00 à 12h 00



#### A VOTRE SERVICE A SAINT-PONT

##### SERVICES SANTE SAINT PONT

- Infirmière libérale : 12 Route de Broût-Vernet  
Tel : 07 82 54 53 02  
- Ambulance-Taxi L'ANDELOT : 04 70 90 58 45

##### ENTREPRISES SAINT PONT :

- MENUISIER : BARTOLOMEU : 06 84 26 83 37  
- PLOMBIER CHAUFFAGISTE: DESIAGE : 06 46 63 13 29  
- MULTISERVICE : LE GOUALLEC : 04 70 58 24 41  
- DRAINAGE SOL : ALAGNON : 04 70 90 55 18  
- GENIE CLIMATIQUE : DESGOUTTES Didier : 04 70 90 58 81

##### ANIMAUX : Pension chiens chats

- La Câlinerie de ZOE : 04 70 90 57 40

##### ASSISTANTES MATERNELLES:

Mme BAILLON : 04 70 90 53 72  
Mme GAUFINET : 04 70 90 52 44  
Mme Christine MATHIAS : 04 70 90 59 74  
Mme Valérie MAYET : 04 70 90 51 30  
Manuelle COELHO DOS SANTOS : 04 70 56 89 83

##### SERVICES COLLECTIVITE :

- SERVICE DE L'EAU : SIVOM : Gannat : 04 70 90 02 89  
- SICTOM : (Collecte ordures ménagères) : 04 70 45 51 67  
- SIVOS (SCOLAIRE) : 04 70 90 51 92  
- CANTINE RPI : 04 70 90 51 19  
- URBANISME : Communauté de Communes du Bassin de Gannat : 04 70 90 10 38

#### AGENDA

**26 juin**

Brocante du Tennis Club  
Parking salle polyvalente

**14 juillet**

- Concours de boules et repas organisés par le Tennis club  
Réservation au 04 70 90 58 37  
- Feu d'artifice et vin d'honneur offerts par la municipalité dans le parc du château

**SAMU : 15**

**POLICE : 17**

**POMPIERS : 18**

**GENDARMERIE GANNAT : 04 70 90 87 09**

**Médecin d'astreinte (dimanches, jours fériés et nuits) : 04 70 48 57 87**

**Directrice de publication : Agnès CHAPUIS – IPNS**